
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Retriever (Labrador)

Taille : Moyenne à grande.

Couleur de la robe : Unicolore noir, jaune, chocolat.

Texture et longueur du poil : Court, poil double.

Corps : Large; rein court.

Forme et attache des oreilles : Grandeur moyenne pendantes, attachées derrière.

Forme et port de la queue : Longueur moyenne, droite, épaisse à la racine, s'effilant vers l'extrémité.

Caractéristique unique : Expression douce.

Variabilité génétique, observable : Petite plaque de couleur blanche à la poitrine.

Pieds : Grandeur moyenne, ronds, non emplumés et palmés.
